

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 22 NOVEMBRE 2013.

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*.

Modification – Université de Montréal – Pavillon Roger-Gaudry - verrières

A13-CDNNDG-05

Localisation :	2900, boulevard Édouard-Montpetit Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce
Reconnaissance municipale :	Site du patrimoine cité du Mont-Royal Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Université de Montréal Écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce en raison de la valeur patrimoniale exceptionnelle du pavillon Roger-Gaudry qui se trouve à l'intérieur du site patrimonial déclaré du Mont-Royal.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste en la réfection des verrières situées entre les ailes X et Y du pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal, des toitures plates au pourtour de ces verrières, des parapets et de pans de maçonnerie en façade. Il prévoit aussi la réalisation d'une plate-forme permettant l'accès à l'espace intérieur sous les verrières.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet devra être présenté au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement et obtenir l'autorisation du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

HISTORIQUE DES LIEUX

Édifice central du campus de la première université francophone montréalaise, le pavillon Roger-Gaudry est le premier immeuble de l'Université de Montréal à être construit sur le flanc nord du mont Royal. Le bâtiment a été réalisé selon les plans de l'architecte et ingénieur Ernest Cormier, en deux phases distinctes, soit de 1928 à 1934 puis de 1939 à 1943. Depuis 2003, le pavillon est nommé en mémoire du premier recteur laïc de l'établissement Roger-Gaudry.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

Le pavillon Roger-Gaudry est le bâtiment phare de l'Université de Montréal et demeure l'immeuble le plus visible du campus, en raison de sa monumentalité et de sa tour centrale de 22 étages. Sa conception symétrique, son implantation à flanc de montagne et le dégagement de la cour d'honneur participent à la mise en scène de l'édifice et à sa prédominance dans le paysage. « L'architecture de cette imposante construction est représentative de l'évolution de l'architecture québécoise au cours de la première moitié du XX^e siècle, une période qui se caractérise par l'apparition progressive de l'architecture moderne. Dans ce projet, la modernité se manifeste par l'utilisation du béton pour la structure de l'édifice. Ce matériau permet des plans libres qui peuvent s'adapter aux besoins des facultés. L'aspect innovant du pavillon se perçoit également dans le traitement des façades extérieures caractérisé par la verticalité des lignes, par les jeux de saillies et de retraits et par le dépouillement de l'ornementation. [...] Enfin, le pavillon Roger-Gaudry est considéré comme l'œuvre maîtresse d'Ernest Cormier. Ce créateur prolifique, qui s'est illustré par sa double formation, en architecture, à l'École des beaux-arts de Paris, et en ingénierie, à l'École Polytechnique de Montréal, est un acteur important de l'histoire de l'architecture canadienne. »

Le pavillon Roger-Gaudry, qui a donné lieu à une importante monographie,¹ constitue donc une composante exceptionnelle du patrimoine de l'Université de Montréal et du Site patrimonial déclaré du Mont-Royal.

CONTEXTE DU PROJET

Le 21 mai 2009, le CPM a rencontré des représentants de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et du bureau d'architecture mandaté pour le projet. L'avis du CPM portait alors sur le remplacement du vitrage et l'ajout de meneaux en aluminium aux verrières situées entre les ailes X et Y du pavillon Roger-Gaudry. Le projet prévoyait aussi l'aménagement d'une porte dans l'un des murs pignons, d'un escalier et d'une plate-forme, afin de donner accès pour l'entretien technique. Ce projet s'inspirait alors des interventions posées en 1999 sur des verrières identiques, situées entre les ailes I et J du même pavillon. Le CPM rendait le 5 juin 2009 un avis (A09-CDNNDG-06) défavorable aux travaux proposés. Le CPM n'était « pas d'accord avec la reprise des solutions développées en 1999 pour le remplacement des verrières entre les ailes I et J » et proposait plutôt de développer « une proposition qui reprenne l'allure et l'apparence des meneaux actuels, le matériau, leurs dimensions et la couleur d'origine en utilisant tout de même une technologie moderne et plus performante ». Le CPM souhaitait également « que cette intervention s'insère dans une planification globale et surtout dans une optique de conservation ».

ANALYSE DU PROJET

Le projet de réfection des verrières du pavillon Roger-Gaudry a été présenté au CPM le 22 novembre 2013 par des représentants de l'Université de Montréal et de leurs consultants externes et par un représentant de l'arrondissement. Ce projet présente des ajustements aux interventions sur les verrières, par rapport à celui présenté en 2009 et ne prévoit plus le percement d'une porte dans le mur pignon ni la réalisation d'un escalier permettant d'accéder plus aisément à l'intérieur des verrières. Le projet inclut par contre des interventions sur les toitures plates, les parapets et les maçonneries en façade.

¹ Gournay, Isabelle (sous la direction de), *Ernest Cormier et l'Université de Montréal*, Montréal : Centre Canadien d'Architecture, 1990.

On retrouve sur le pavillon Roger-Gaudry, quatre verrières de même facture. Elles sont disposées à l'avant, entre les ailes I et J et les ailes X et Y. Deux ont été rénovées en 1999 (I et J) alors que les deux autres (X et Y) sont encore dans un état qui paraît correspondre à l'état original. Les verrières sont composées d'une partie basse, (présente seulement du côté de la voie publique) formée de huit paires de fenêtres inclinées situées entre des pilastres de briques, la partie haute forme un toit à deux versants appuyé sur une structure d'acier déposée sur un socle de béton et de brique. Le vitrage de verre armé texturé est déposé sans meneaux sur un cadre d'acier constitué de profilés en T surmontés de gouttières de condensation et couvercle de cuivre². Les verrières sont endommagées; il y a infiltration d'eau et les éléments d'acier sont détériorés par la rouille. Certains pans de maçonnerie de brique de la façade sont également endommagés (joints dégradés ou ouverts, briques fendues, déformations,...).



Légende photos : Verrière de l'aile X, Pavillon Roger-Gaudry, Université de Montréal. Source : Conseil du patrimoine de Montréal, 2013.

Approche générale

Considérant les différents dossiers qui lui ont été soumis au fil des années, le CPM apprécie l'intérêt que l'Université porte à l'édifice Roger-Gaudry et son désir de bien faire lorsqu'elle doit intervenir. Le CPM constate toutefois que l'Université fait affaire avec de nombreux consultants et que les expériences en matière de conservation du patrimoine sont variables.

Dans ce cas-ci, le CPM a été surpris qu'il n'y ait pas eu de présentation du projet alors qu'il est attendu qu'une mise en contexte lui soit exposée et que tous les éléments pertinents permettant une compréhension adéquate des interventions et des détails de réalisation lui soient exposés en séance. De plus, le CPM estime que les travaux sur un édifice d'une telle valeur architecturale devraient être documentés avec la plus grande attention. Il lui semble entre autres primordial que toute orientation en matière de conservation se fasse à la lumière du projet d'origine d'Ernest Cormier avec les documents à l'appui (plans, devis, etc.).

Cela dit, le Conseil reconnaît l'importance de procéder aux travaux de réfection proposés mais demeure cependant préoccupé par l'accumulation de modifications aux détails architecturaux conçus par Ernest Cormier, qui engendrera à la longue une perte de finesse et d'authenticité et donc une incidence négative sur cet édifice iconique de l'Université de Montréal.

² *Étude de faisabilité des verrières des ailes X et Y.* [Rapport non publié,], Université de Montréal., 10 juillet 2008.

Par conséquent, le Conseil croit que le temps est venu pour l'Université de se donner des moyens d'assurer une plus grande cohérence dans l'approche patrimoniale des interventions en établissant des critères de bonnes pratiques (documentation préalable, diagnostic clair des problèmes, philosophie générale, etc.)³ et en se dotant d'une planification globale et d'une même gérance de projet pour l'ensemble des interventions sur l'immeuble et sur ses autres immeubles de grande valeur. Parmi les moyens pour mieux harmoniser les approches patrimoniales, le CPM se demande également s'il ne serait pas avisé de faire affaire avec une personne-ressource en patrimoine ou spécialisée dans l'œuvre de Cormier.

Verrières

La réfection des verrières ne suit pas une approche de restauration, mais emploie des techniques contemporaines répondant à une attente de performance quant à l'étanchéité du système, tout en visant à se rapprocher de l'effet visuel produit par les détails de Cormier.

En effet, le projet de 2009 prévoyait que des meneaux plats en aluminium placés au-dessus des cadres d'acier existants seraient de couleur « vert-de-gris ». Le projet présenté cette fois-ci ajoute un couvercle de cuivre aux meneaux séparant les pans de verre inclinés, afin de reproduire l'effet visuel actuel. Par contre, le CPM remarque que les meneaux horizontaux qui seront placés en partie haute et basse des verrières et au milieu de la verrière supérieure, seront plus présents visuellement que les éléments actuels. Le CPM se questionne quant à la compatibilité à long terme de l'aluminium avec les autres métaux (cuivre et acier) qui seront compris dans le projet de réfection. Par ailleurs, le CPM note que l'espace sous la verrière n'étant pas accessible, les meneaux en aluminium ne seront pas perceptibles depuis l'intérieur, même dans l'éventualité du rétablissement de l'éclairage zénithal offert par les lanternes, ceux-ci étant en verre dépoli.

Même si l'information n'était pas disponible sur les plans, le CPM a appris avec satisfaction que les pans de cuivre inclinés surmontant les pilastres resteront alignés aux pans de verre, malgré le surhaussement de la structure induit par l'ajout des meneaux. Il comprend par ailleurs la décision de remplacer le verre armé texturé par deux plaques de verre laminé trempé.

Le projet prévoit également la réfection des composantes et du revêtement bitumineux des toitures plates situées au pourtour des verrières et le remplacement des contre-solins de cuivre et d'acier pré-peint couvrant les parapets par des nouveaux contre-solins, le tout entièrement en cuivre. Le CPM se demande si les contre-solins existants sont représentatifs de l'état originel. Il considère que cet aspect devrait être mieux documenté.

Somme toute, la proposition d'intervention sur les verrières est considérée comme satisfaisante. Elle répond aux attentes de performance technique, tout en présentant une meilleure apparence visuelle par rapport aux interventions de 1999 et à la proposition de 2009.

Murs de façade

Les murs de façade présentent des détériorations, principalement au niveau du revêtement de brique et au pourtour des fenêtres. Le projet prévoit de procéder à plusieurs réparations, incluant le remplacement d'allèges, de linteaux, de briques isolées ou de sections de murs et rejointoiement.

³ Se référer éventuellement au document *Les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, [Ottawa] : Lieux Patrimoniaux du Canada, 2010.

Le CPM craint que la configuration actuelle des recouvrements de cuivre sur le haut des pilastres induise une accumulation d'eau à cet endroit et puisse potentiellement provoquer des infiltrations dans la maçonnerie. Les gargouilles présentes sur le haut des pilastres ne semblent pas remplir leur rôle d'évacuation d'eau. Le projet prévoit de refaire le recouvrement des pilastres à l'identique mais il n'a pas été vérifié si l'état actuel correspondait à l'état originel, ni s'il s'avérait problématique sur le plan de son étanchéité. L'absence de recherche sur les plans d'origine ou autres documents d'archives et d'un diagnostic clair sur les causes des problèmes d'infiltration étonne le Conseil et ne correspond pas selon lui aux pratiques attendues sur un édifice patrimonial de cette importance, en vue de solutions durables.

Pour ce qui est des briques qui devront être remplacées, l'Université assure disposer d'une quantité suffisante de briques de remplacement, identiques en tous points à la brique existante. Elle a déjà procédé à des travaux de remplacement de la brique dans d'autres parties de l'édifice et assure que ces réparations seront imperceptibles. Le CPM insiste sur l'importance du fait que les interventions impliquant le remplacement de briques se doivent d'être invisibles. En prenant comme exemple les briques qui ont été remplacées au sommet du corps principal dont le changement de coloris est perceptible, malgré la distance, le CPM reste soucieux de cet aspect.

Traitement intérieur futur

Il n'y a aucune fonction présente dans l'espace sous les verrières et l'Université n'y envisage aucune occupation dans le futur. Il s'agit d'un vide technique de 5,5 pieds sous plafond et on ne peut pas marcher sur le plancher. Celui-ci est composé des lanterneaux qui autrefois permettaient d'apporter un éclairage zénithal aux locaux en-dessous. Les lanterneaux sont séparés par des poutres inversées en béton. Un faux plafond placé sous les lanterneaux les obture. Le projet prévoit l'installation d'une plate-forme posée sur une structure métallique au-dessus des lanterneaux, afin de permettre d'y circuler pour l'entretien. Le Conseil croit qu'il serait souhaitable d'envisager qu'un éclairage zénithal à l'intérieur soit un jour possible – ce qui redonnerait leur sens premier à ces verrières - et il invite à ce que l'intervention prévue puisse être réversible.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le CPM émet un avis favorable au projet de réfection des verrières mais conditionnel à l'élaboration d'un diagnostic clair de la source et de l'état de dégradation de la maçonnerie de brique des façades et à la documentation du haut des pilastres (recouvrement de cuivre et gargouilles) avant l'émission des dessins de soumission.

Le CPM propose les recommandations suivantes pour bonifier le projet et les interventions futures sur cet édifice :

- Constituer un dossier de recherche historique, notamment afin de déterminer si la configuration actuelle du haut des pilastres correspond à la situation originelle.
- Identifier la cause de la dégradation de l'assemblage de briques en façade et démontrer que l'état de dégradation des briques elles-mêmes nécessite leur remplacement.
- Prévoir la réversibilité éventuelle de la plate-forme qui sera installée au-dessus des lanterneaux, afin de se laisser la possibilité de redonner un jour aux verrières leur usage d'éclairage zénithal.

- Compte tenu de l'importance du concepteur et de la valeur du pavillon principal, documenter, aux fins d'archives, les éléments originaux qui disparaîtront (plans détaillés des fenêtres d'origine, photographies, etc.).

Enfin, le CPM recommande à l'Université de Montréal de se doter d'une approche patrimoniale qui s'appliquera à l'ensemble des projets futurs, afin d'assurer la cohérence entre ceux-ci.

Le président,

Original signé

Jacques Lachapelle

Le 10 décembre 2013